

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 août 2020 de l'Association « Musée BIBLE+ORIENT » (par voie de consultation écrite)

1. Introduction

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'Assemblée générale (AG) de l'Association « Musée BIBLE+ORIENT », qui était agendée pour le 25 avril 2020, a dû être annulée.

Conformément à l'ordonnance ad hoc du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le COVID-19¹, le comité de l'Association a décidé de procéder à une assemblée générale par voie de consultation écrite auprès des membres.

Les documents de l'AG ont ainsi été envoyés fin juin par courrier aux membres de l'Association, avec délai jusqu'au 31 juillet pour renvoyer le bulletin de vote.

Les deux co-présidents désignés et Leonardo Pajarola, membre du comité, se sont réunis le 5 août 2020 pour constater les résultats de l'AG par voie de consultation écrite.

Au total, 55 bulletins de vote valables ont été retournés à l'Association jusqu'à fin juillet, pour les 503 membres que compte l'Association.

Cela représente une participation d'un peu plus de 10%, qui paraît à première vue modeste mais qui n'est pas moins supérieure à la participation moyenne aux AG "physiques" (une trentaine de membres).

2. Résultats du vote

Les objets proposés au vote par le comité ont été acceptés. Dans le détail, les résultats ont été les suivants:

	Points à l'ordre du jour / Traktanden	OUI JA	NON NEIN	Abstention / Enthaltung
1	Procès-verbal de l'assemblée générale 2019 Protokoll der Generalversammlung 2019 <i>Approuvez-vous le PV de l'AG du 11 mai 2019 ?</i> <i>Sind Sie mit dem Protokoll der GV vom 11. Mai 2019 einverstanden?</i>	46	0	9
2	Elections au comité Wahlen in den Vorstand <i>Approuvez-vous la nomination des personnes suivantes dans le comité ?</i> <i>Sind Sie mit der Wahl der folgenden Personen in den Vorstand einverstanden ?</i>			
	<i>Joy Rivault, nouvelle membre / neues Mitglied</i>	52	0	3
	<i>Claudine Godat, nouvelle membre, co-présidente / neues Mitglied, Co-Präsidentin</i>	52	0	3
	<i>Dominique Dreyer, nouveau membre, co-président / neues Mitglied, Co-Präsident</i>	52	0	3
	<i>Sandrine Codourey, membre actuelle / bisheriges Mitglied</i>	52	0	3
	<i>Leonardo Pajarola, membre actuel / bisheriges Mitglied</i>	52	0	3

¹ Art. 6a de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le COVID-19



3	Rapport annuel 2019 Jahresbericht 2019 <i>Approuvez-vous le rapport annuel 2019 de l'association ?</i> <i>Sind Sie mit dem Jahresbericht 2019 des Vereins einverstanden?</i>	49	0	6
4	Comptes annuels 2019, budget 2021, décharge, rapport de révision Jahresrechnung 2019, Budget 2021, Décharge, Bericht der RevisorInnen <i>Approuvez-vous les documents et propositions suivantes ?</i> <i>Sind Sie mit folgenden Unterlagen und Vorschlägen einverstanden?</i>			
	<i>Compte de résultats et bilan 2019</i> <i>Jahresrechnung und Bilanz 2019</i>	52	0	3
	<i>Budget 2021</i>	52	0	3
	<i>Décharge du comité pour l'exercice 2019</i> <i>Entlastung des Vorstands für das Geschäftsjahr 2019</i>	52	0	3
	<i>Rapport de révision des comptes 2019</i> <i>Revisionsbericht der Jahresrechnung 2019</i>	50	0	5
5	Modification des statuts Statutenänderung <i>Approuvez-vous la modification des statuts de l'association ?</i> <i>Sind Sie mit der Statutenänderung des Vereins einverstanden?</i>	48	2	5

3. Conclusions

Le comité de l'Association remercie les membres pour leur participation au vote de l'AG 2020 et pour leur soutien. En particulier, les nouveaux membres élus au comité adressent leurs remerciements aux membres de l'Association pour la confiance qui leur est ainsi accordée.

Concernant le point 5 de l'ordre du jour, plusieurs propositions ont été émises par des membres, notamment en ce qui concerne le changement de nom de l'Association.

Comme les révisions statutaires proposées n'ont pas un caractère d'urgence, et afin de permettre aux membres de l'Association de débattre et de faire des propositions à ce sujet, le comité a décidé de reporter cet objet à la prochaine AG "physique", qui aura lieu au printemps 2021 – sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

4. Prochaine Assemblée générale

Sauf nouvelles mesures drastiques en lien avec la situation sanitaire, la prochaine Assemblée générale physique de l'Association « Musée BIBLE+ORIENT » aura lieu au printemps 2021.

Avec nos cordiales salutations

Fribourg, le 5 août 2020

Pour le comité de l'Association:

Domnique Dreyer

Co-président

Claudine Godat

Co-présidente

Leonardo Pajarola

Membre



Association « Musée BIBLE+ORIENT »

Rapport annuel 2020

En 2020, la pandémie a plombé les activités et les projets du Musée BIBLE+ORIENT, comme c'est le cas d'ailleurs pour tous les musées et pour l'ensemble du secteur de la culture, qui aura été fermé pendant la plus grande partie de l'année. Pour notre Musée, le Covid-19 a entraîné l'annulation de nombreux ateliers, conférences et visites guidées, et a passablement perturbé le travail de l'équipe responsable. Il reste en outre très difficile de planifier quoi que ce soit dans ces conditions.

En 2020, le Musée BIBLE+ORIENT s'est concentré sur ses collections. Avec le soutien notamment de la Loterie romande, il a entrepris de les réorganiser (rangements, reconditionnement, inventaires, conservation sur le long terme, surveillance du climat des vitrines et des réserves). Ce gros travail, ralenti par le Covid, se poursuivra en 2021.

L'exposition « Marches à suivre » a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. L'exposition de référence a ensuite été rétablie et fera l'objet d'une nouvelle présentation dès le mois d'octobre 2021. A cette occasion un film sur les débuts du christianisme sera réalisé, ainsi que des images en 3D de haute qualité mettant en valeur les collections de sceaux-cylindres et de scarabées, en partie grâce au soutien des membres de l'Association.

Concernant plus spécifiquement l'Association, nous avons maintenu le lien avec les membres et les partenaires grâce à la publication de nos deux newsletters annuelles et à une présence accrue sur les réseaux sociaux. Mais l'Assemblée générale du printemps 2020 n'a pas pu se tenir en présentiel et a dû être organisée par voie de circulation.

A cette occasion, les membres ont nommé les nouveaux co-présidents, M. Dominique Dreyer et Mme Claudine Godat, et élu une nouvelle membre du comité en la personne de Joy Rivault. Les autres membres – Sandrine Codourey et Leonardo Pajarola – ont été confirmés.

La discussion sur la révision des statuts a été reportée à l'Assemblée générale de 2021, dans l'espoir qu'une discussion ouverte puisse avoir lieu en présence des participants. A noter que le comité accueille volontiers de nouveaux membres et est toujours à la recherche d'un trésorier ou d'une trésorière.

Compte tenu des circonstances, les recettes des dons et cotisations ont reculé en 2020 d'environ CHF 20'000.- par rapport à l'année exceptionnelle de 2019, pour retrouver leur niveau des années précédentes. L'Association a soutenu directement le Musée à hauteur de CHF 25.000.- l'an dernier, une contribution qu'il est prévu d'augmenter de CHF 5000.- en 2021.

Verein BIBEL+ORIENT Museum / Association Musée BIBLE+ORIENT

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
CHARGES						
3000	Contributions aux projets du Musée	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
3010	Contributions à l'exploitation du Musée				5'000.00	5'000.00
3015	Dépenses Projet Film		15'078.00			
3016	Dépenses Projet Papyri					
3020	Newsletter	4'356.30	4'314.00	7'000.00	5'000.00	5'000.00
3030	Publicité et autres imprimés		1'250.00		2'000.00	2'000.00
3035	Participation aux frais impression UNI		1'305.45			
3040	Frais assoc - mandat comptable	2'250.00	1'240.00	2'250.00	2'250.00	1'200.00
3050	Frais assoc - assemblée générale	360.05		1'000.00	1'000.00	1'000.00
3060	Achat de matériel			100.00	100.00	100.00
3070	Frais de port - taxes postales	78.00		20.00	20.00	20.00
3080	Frais bancaires	261.05	138.70	150.00	150.00	150.00
3090	Frais divers	1'196.35	766.75	1'000.00	1'000.00	1'000.00
3100	Allocation au Fonds affecté Projet Film		7'971.45			
	TOTAL CHARGES	33'501.75	57'064.35	36'520.00	41'520.00	40'470.00
PRODUITS						
4000	Cotisations et dons	43'462.05	22'997.76	35'000.00	35'000.00	25'000.00
4010	Autres dons et recettes générales			2'000.00	2'000.00	2'000.00
4020	Dons Projet Papyri					
4030	Dons Projet Film		7'971.45			
4040	Participation UNI - coûts imprimés et port					
4050	Recette diverses	194.40	250.04	5.00	5.00	5.00
4070	Utilisation du Fonds affecté Projet Film		15'078.00			
	TOTAL PRODUITS	43'656.45	46'297.25	37'005.00	37'005.00	27'005.00
	Perte(+) Bénéfice(-) Compte de résultat	- 10'154.00	10'767.10	- 485.00	- 4'515.00	- 13'465.00

BILAN		31.12.2019	31.12.2020
1000	Caisse		
1020	Compte courant bancaire BCF)	87'125.10	69'251.45
1040	Actifs transitoires		
	TOTAL ACTIFS	87'125.10	69'251.45
PASSIFS			
2010	Passifs transitoires		
2020	Créanciers		
2030	Provision Musée		
2050	Provision	-53'000.00	-53'000.00
2060	Capital	-13'120.40	-13'120.40
2080	Fonds affecté Projet Papyri	-3'850.00	-3'850.00
2090	Fonds affecté Projet Film	-7'000.00	106.55
2970	Bénéfice / perte reportée	-10'154.70	-10'154.70
	Bénéfice / perte de l'exercice		10'767.10
	TOTAL PASSIFS	-87'125.10	-69'251.45
Mouvements des fonds			
2080	Fonds affecté projet Papyri	-3850	-3850
2090	Fonds affecté Projet Film	-7000	106.55
	<i>Débit 2020 Fonds affecté Projet Film: 15078</i>		
	<i>Crédit 2020 fonds affecté Projet Film: 7971,45</i>		

Revisorenbericht 2020

In Ausübung ihres Mandats haben die unterzeichnenden Revisoren die auf den 31. Dezember 2020 abgeschlossene Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) des Vereins BIBEL+ORIENT Museum überprüft.

Die Prüfung hat ergeben, dass

- die in der Buchhaltung gemachten Eintragungen mit den Belegen übereinstimmen;
- die ausgewiesenen Vermögenswerte den Bank- und Postbelegen entsprechen;
- die Buchhaltung übersichtlich und ordnungsgemäss geführt ist.

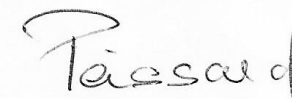
Gestützt auf diese Prüfung wird der Generalversammlung des Vereins BIBEL+ORIENT Museum beantragt, die Jahresrechnung zu genehmigen und damit den verantwortlichen Organen mit dem besten Dank für die geleistete Arbeit Entlastung (Décharge) zu erteilen.

Schmitten, 3. Februar 2021

Die Revisoren



Franz Egger, Düringen



Helene Peissard, Schmitten

Association des Amis du « Musée BIBLE+ORIENT »

Kommentiert [CG1]: Voir le commentaire de l'art. 1

Propositions du Comité pour la révision des statuts à l'intention de l'Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021

Commentaire des modifications proposées

Sur le fond, les modifications ci-après proposées concernent essentiellement les points suivants :

- Nom de l'Association : nouveau nom proposé = Association des Amis du Musée BIBLE+ORIENT (art. 1)
- Convocation AG extraordinaire: le Comité doit pouvoir convoquer une AG extraordinaire. Cette lacune est comblée à l'art. 8.
- Fonctionnement du Comité : ajout d'un quorum et précisions sur les modalités de démission des membres (art. 10).

Pour le reste, il s'agit de modifications de forme (ajout de la forme féminine, formulations clarifiées, etc.).

1. Nom, siège et but

Art. 1

Sous le nom d'« Association des Amis du Musée BIBLE+ORIENT » « Association Musée BIBLE+ORIENT » s'est constituée une association au sens des articles 60-79 du Code civil suisse. Elle est établie à Fribourg en Suisse.

Kommentiert [CG2]: Le nom « Association des Amis du Musée BIBLE+ORIENT » est plus clair et plus convivial. La plupart des associations analogues portent le nom d'« Association des Amis du Musée... »

Art. 2

L'Association poursuit l'objectif de soutenir les activités du Musée et de la Fondation BIBLE+ORIENT, cela dans les domaines des finances, de l'organisation et des idées.

L'Association ne poursuit pas de but lucratif.

L'exercice annuel correspond à l'année civile.

Kommentiert [CG3]: Cette précision est nécessaire.

Art. 3

L'Association soutient notamment :

- les activités du Musée BIBLE+ORIENT ;
- les intentions de la Fondation BIBLE+ORIENT, notamment la valorisation par la recherche et par la conservation appropriée de l'ensemble de son fonds, et l'acquisition de nouveaux objets ;
- les activités visant à promouvoir auprès d'un public plus large les intentions du Musée BIBLE+ORIENT, que ce soit par les médias électroniques ou classiques, à travers des expositions permanentes ou temporaires du Musée BIBLE+ORIENT y compris des projets liés à ces dernières (publications, cartes postales, conférences, voyages etc.) ;
- la recherche de donatrices et donateurs, de mécènes et de sponsors disposés à soutenir les activités du Musée BIBLE+ORIENT.

2. Adhésion

Art. 4

Peuvent adhérer en tant que membres les personnes physiques et morales prêtes à soutenir les buts de l'Association.

Art. 5

L'adhésion est effective au moment du premier paiement de la cotisation annuelle.

Le comité est habilité à décider de l'adhésion et de l'exclusion d'un membre. Il informe l'Assemblée générale de ses décisions. En cas de recours l'Assemblée générale a le pouvoir de décision.

L'adhésion prend automatiquement fin lorsqu'un membre cesse les paiements de la cotisation durant deux ans malgré un rappel.

Art. 6

Les personnes actives dans le commerce des antiquités ou collectionnant des objets antiques ou de l'Ancien Orient ne peuvent ~~rester devenir~~ membres qu'à condition qu'elles respectent les normes juridiques nationales et internationales réglant le transfert des biens culturels.

3. Organisation

Art. 7

Les organes de l'Association sont :

- a) l'Assemblée des membres (Assemblée générale) ;
- b) le Comité ;
- c) les Réviseuses et les Réviseurs des **comptes**.

Art. 8

L'Assemblée générale est convoquée une fois par année. Le Comité ou un cinquième des membres peut demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire. ~~Lorsqu'un cinquième des membres le demande, une Assemblée extraordinaire doit avoir lieu.~~

Art. 9

L'Assemblée générale est compétente :

- pour l'élection du Comité, de la Présidente ou du Président et des Réviseuses ou Réviseurs des comptes ;
- pour l'acceptation du rapport d'activité du Comité et des comptes annuels ;
- pour l'adoption du programme annuel et du budget ;
- pour la nomination de membres d'honneur ;
- pour la révision des statuts.

Art. 10

Le Comité se compose de la Présidente ou du Président, de la Trésorière ou du Trésorier, de la ou du Secrétaire et d'au moins deux autres membres de l'Association. ~~d'au moins cinq membres de l'Association. Ces personnes ainsi que les Réviseurs des comptes sont élus. Il est élu~~ par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. Une réélection est possible. ~~A l'exception de la Présidence, le Comité se constitue lui-même.~~

Kommentiert [CG4]: La forme féminine a été ajoutée lorsque nécessaire.

Kommentiert [CG5]: Le Comité doit aussi avoir la possibilité de convoquer une AG extraordinaire.

Kommentiert [CG6]: Ce passage a été clarifié.

Le Président ~~ou la Présidente~~ est chargé de la conduite de l'Association selon les statuts et les décisions de l'Assemblée générale. Il représente l'Association vis-à-vis de l'extérieur.

Kommentiert [CG7]: Figurait auparavant à l'art. 12, désormais biffé.

~~Les décisions du Comité sont valablement prises par un quorum minimum de trois personnes. Le Comité peut prendre des décisions par courriel.~~

~~Les membres du Comité peuvent démissionner moyennant un préavis écrit de deux mois. Les membres du comité qui démissionnent pendant l'exercice peuvent être remplacés par le Comité par d'autres membres de l'association, jusqu'à la confirmation de leur nomination par l'Assemblée générale.~~

Kommentiert [CG8]: Les deux derniers ajouts visent à mieux assurer le fonctionnement et la stabilité du Comité.

Le travail du Comité n'est pas rémunéré.

Art. 11

Le Comité est chargé de toutes les tâches qui, selon la loi ou les statuts, ne sont pas réservées à d'autres organes de l'Association, notamment :

- de la planification et de l'organisation d'autres projets de l'Association visant notamment la recherche de nouveaux membres ;
- de l'admission et de l'exclusion de membres (art. 5 ~~al. 2~~) ;
- de la préparation ~~et~~ de la tenue de l'Assemblée générale ;
- de la réalisation du programme annuel et des décisions de l'Assemblée générale ;
- de la recherche de ~~donatrices et~~ donateurs ~~/donatrices~~ et de sponsors ;
- de la mise à disposition d'apports financiers pour des imprimés (publications, cartes) et des produits similaires.

Kommentiert [CG9]: Suppression de la mention de l'al. 2, puisqu'il n'y a pas d'alinéas dans les articles

Art. 12

~~Le Président / la Présidente est chargé(e) de la conduite de l'Association selon les Statuts et les décisions de l'Assemblée générale. Elle / il représente l'Association vis-à-vis de l'extérieur.~~

~~La caissière / le caissier tient la caisse et se charge de la perception de la cotisation.~~

~~La / le secrétaire rédige les procès-verbaux des séances du Comité et de l'Assemblée générale et s'occupe de la tenue du fichier des membres.~~

Kommentiert [CG10]: La première phrase a été reprise à l'art. 10, tandis que les deux autres phrases paraissent superflues.

Art. 1312

Le Comité et la Direction du Musée BIBLE+ORIENT renseignent les membres sur l'état et les activités du Musée BIBLE+ORIENT lors de l'Assemblée générale et par une publication paraissant au moins une fois par an.

Art. 1413

Les Réviseuses et Réviseurs des comptes contrôlent les comptes de l'année et en réfèrent à l'Assemblée générale.

4. Finances

Art. 1514

Les finances de l'Association sont alimentées par les cotisations, par la recette résultant de l'organisation de sorties, de visites ou d'autres actions ainsi que par les dons et les legs.

Art. 1615

La cotisation est fixée à :

- Fr. 25.- francs pour les étudiants ;
- Fr. 50.- pour les membres individuels ;
- Fr. 75.- pour les couples et familles ;
- ~~Fr. 100.- pour les donatrices / donateurs ;~~
- Fr. 250.- pour les organisations personnes morales.

Kommentiert [CG11]: Pour les donateurs, il ne s'agit pas d'une cotisation mais d'un don, dont le montant est libre.

Art. 1716

La modification de ces statuts est adoptée par une simple majorité de l'Assemblée générale. Des changements apportés au but de l'Association doivent être approuvés par deux tiers des membres présents à l'Assemblée.

Les propositions de changement des ~~S~~statuts sont à communiquer par écrit aux membres au moins trois semaines avant la date l'Assemblée.

Art. 1817

En principe, la durée de l'Association n'est pas limitée.

Une dissolution de l'Association requiert l'approbation d'une majorité des deux tiers des membres présents à l'Assemblée. Une éventuelle fortune devra être transférée à une institution exonérée d'impôts et poursuivant un but semblable, p. ex. à la « Fondation BIBLE+ORIENT ».

Statuts adoptés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021 par la majorité des membres ; ils remplacent la version du 7 juin 2014.

Fribourg, le ...

La Présidence

Autre membre du comité